

REGLEMENT INTERIEUR : Salle de musculation

L'accès aux salles n'est autorisé qu'aux groupes de personnes nommés dans le planning d'utilisation.

HYGIENE - TENUE (Les équipements doivent être utilisés avec tout le soin requis)

Merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les tenues de sport doivent être adaptées aux activités (short, TS, baskets)
- Une serviette personnelle est obligatoire sur tapis de sol et appareils
- Nettoyer les appareils avec les produits mis à disposition
- Ranger le matériel après utilisation en fin de séance
- Les accès aux portes d'entrée et à la sortie de secours doivent être libérés en permanence

Les responsables du groupe sont tenus de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement.

IL EST INTERDIT:

- D'utiliser des bouteilles en verre
- D'utiliser la sortie de secours pour sortir de l'établissement
- De se déshabiller dans la salle

UTILISATION DU MATERIEL:

- La mise en œuvre des appareils se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Celuici doit connaître le mode d'emploi des appareils qu'il envisage d'utiliser et s'y conformer scrupuleusement
- Dans le cas contraire, avant l'utilisation de l'appareil, il doit se rapprocher du responsable du groupe concerné pour prendre connaissance de son mode d'emploi et des recommandations à respecter lors de son utilisation
- Il convient de mentionner au référent de la salle tout problème lié à un appareil d'entraînement
- L'emprunt de matériel est strictement interdit

Un planning d'utilisation trimestriel sera affiché. Ce même planning sera susceptible d'être modifié durant la période des vacances scolaires.



RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR:

- Chaque utilisateur est responsable des détériorations causées
- Les personnes ayant causé des détériorations sur le matériel ou sur les installations seront contraintes d'acquitter le montant de leur remise en état
- L'utilisation de la salle avec un ou plusieurs mineurs ne peut se faire qu'avec un entraîneur du club ou C3P
- Toutes les activités pratiquées en salle ou l'utilisation des appareils de musculation peuvent comporter des risques
- Tout athlète utilisant la salle de musculation le fera dans le cadre de l'entrainement prévu par le responsable de son groupe

L'ALLIANCE DIJON NATATION décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non-conforme des installations et du matériel, au non-respect des règles de sécurité.

L'ALLIANCE DIJON NATATION ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels.